

## Quelle date dois je prendre en compte?

## Par melouk, le 08/11/2015 à 08:26

Bonjour j'ai obtenu mon permis en 2009 et perdu en 2010 mais j'ai été notifié en 2015. Quelle date dois je prendre en compte pour savoir si je devrais repassé juste le code ou code et conduite.

## Par Maitre SEBAN, le 09/11/2015 à 14:24

Bonjour,

Vous devez prendre en compte la date à laquelle vous avez restitué votre permis de conduire et vous inscrire pour repasser le code dans les 9 mois à compter de cette date. Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Courhttp://www.maitreseban.fr